

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Maxime Thivierge](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7e758acc34094283b65b3aac>

Date d'obtention : 2026-05-15 12:04:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto permet de donner une piste d'intervention à suivre afin de faciliter et d'accélérer le processus avec les services de police. C'est une méthode qui aide les intervenants à pouvoir aider les élèves de manière plus efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais suivre les étapes de la trousse SEXTO afin de ne pas nuire aux interventions tout en augmentant mes chances d'une intervention bien faite.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De bien respecter chacun des étapes sans prendre "d'initiative" qui sors de mon rôle d'intervenant scolaire. Par exemple, je ne savais pas que je ne devais pas poser de questions supplémentaires lorsque je crois être en présence d'un "acte malveillant"